



**HAL**  
open science

## CONTRIBUTION A LA COMPARABILITE DES COMPTES DE RESULTAT DANS LA CEE

Georges Haddou

► **To cite this version:**

Georges Haddou. CONTRIBUTION A LA COMPARABILITE DES COMPTES DE RESULTAT  
DANS LA CEE. 10ème Congrès de l'AFC, May 1989, France. pp.cd-rom. hal-00823417

**HAL Id: hal-00823417**

**<https://hal.science/hal-00823417>**

Submitted on 18 Sep 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CONTRIBUTION A LA COMPARABILITE DES COMPTES  
DE RESULTAT DANS LA CEE

par Georges HADDOU

Direction des Impôts et CNAM,  
CLERMONT-FERRAND

**RESUME DE LA COMMUNICATION**

Le schéma français de compte de résultat en liste est directement issu de l'article 23 de la quatrième directive du Conseil des communautés européennes du 25 juillet 1978. Il est envisageable, à partir du plan comptable général français, d'élaborer le schéma de l'article 25 de la IVème directive en utilisant d'une part le tableau de répartition fonctionnelle des charges d'exploitation (ou de "gestion courante") et d'autre part deux tableaux de regroupement des charges. Les entreprises françaises ne peuvent en principe pour le moment retenir le schéma de l'article 25 pour se libérer de leurs obligations de présentation et de publication du compte de résultat, mais elles ont la liberté de le choisir d'abord pour l'établissement et la publication du compte de résultat consolidé, ensuite pour confectionner le compte de résultat prévisionnel et enfin bien entendu pour leur gestion interne.

**PLAN DE LA COMMUNICATION**

I - REFERENCES JURIDIQUES

II - TABLEAUX DES CHARGES

III - COMPTE DE RESULTAT (PROFITS ET PERTES)

I - REFERENCES JURIDIQUES

I - 1 Textes de la C.E.E.

I - 1.1 Quatrième directive du Conseil des communautés européennes concernant les comptes annuels de certaines formes de sociétés (directive 78 - 660 CEE du 25 juillet 1978) (1)

article 25

- 1 - Montant net du chiffre d'affaires.
- 2 - Coûts de production des prestations fournies pour la réalisation du chiffre d'affaires (y compris les corrections de valeur).
- 3 - Résultat brut provenant du chiffre d'affaires.
- 4 - Coûts de distribution (y compris les corrections de valeur).
- 5 - Frais généraux administratifs (y compris les corrections de valeur).
- 6 - Autres produits d'exploitation.
- 7 - Produits provenant de participations, avec mention séparée de ceux provenant d'entreprises liées.
- 8 - Produits provenant d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé, avec mention séparée de ceux provenant d'entreprises liées.
- 9 - Autres intérêts et produits assimilés, avec mention séparée de ceux provenant d'entreprises liées.
- 10 - Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant.
- 11 - Intérêts et charges assimilées, avec mention séparée de ceux concernant des entreprises liées.
- 12 - Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires.
- 13 - Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts.
- 14 - Produits exceptionnels.
- 15 - Charges exceptionnelles.
- 16 - Résultat exceptionnel.
- 17 - Impôts sur le résultat exceptionnel.
- 18 - Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus.
- 19 - Résultat de l'exercice.

(1) Journal officiel des communautés européennes N°L222 du 14 juillet 1978.

I - 1.2 Septième directive du Conseil des communautés européennes concernant les comptes consolidés (directive 83 - 349 CEE du 13 juin 1983) (1)

article 17 - 1

Pour la structure des comptes consolidés, les articles 3 à 10, 13 à 26 et 28 à 30 de la directive 78 - 660 CEE sont applicables sans préjudice des dispositions de la présente directive et compte tenu des aménagements indispensables résultant des caractéristiques propres aux comptes consolidés par rapport aux comptes annuels.

I - 2 Textes français

I - 2.1 Décret N°67 236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales

I - 2.11 Compte de résultat consolidé

article 248 - 10 (2)

Le compte de résultat consolidé fait au moins apparaître le montant net du chiffre d'affaires consolidé, le résultat après impôts de l'ensemble des entreprises consolidées par intégration, la quote part des résultats des entreprises consolidées par mise en équivalence. La part des actionnaires ou associés minoritaires et la part de l'entreprise consolidante apparaissent distinctement. Les produits et les charges sont classés selon leur nature ou leur destination. Ils sont présentés soit sous forme de tableau, soit sous forme de liste.

(1) Journal officiel des communautés européennes N°L193 du 18 juillet 1983.

(2) Issu du décret N°86 - 221 du 17 février 1986.

I - 2.12 Compte de résultat prévisionnel

article 244 - 3 (1)

- alinéa 4 "Les documents mentionnés à l'article 244 - 1 font apparaître, chacun en ce qui le concerne, ... ses résultats prévisionnels (de la société) .... S'il y a lieu, des informations complémentaires sont fournies en vue de permettre le rapprochement des données qu'ils contiennent de celles des comptes annuels".
- alinéa 5 "Le compte de résultat prévisionnel peut comporter une ou plusieurs variantes lorsque des circonstances particulières le justifient".
- alinéa 1 "Les règles de présentation et les méthodes de présentation utilisées pour l'élaboration des documents ... ne peuvent être modifiées d'une période à l'autre sans qu'il en soit justifié dans les rapports mentionnés à l'article précédent: ces derniers décrivent l'incidence de ces modifications".
- alinéa 2 "Les postes ... du compte de résultat prévisionnel comportent l'indication du chiffre relatif au poste correspondant de l'exercice précédent".

I - 2.2 Plan comptable général français (2)

I - 2.21 Modèle de compte de résultat consolidé  
(classement par destination)

(1) Issu du décret N°85 - 295 du 1er mars 1985.

(2) Arrêtés des 27 avril 1982 et 9 décembre 1986.

MODELE DE COMPTE DE RESULTAT (p. II 168)  
(classement par destination)

	Exercice N (1)	Exercice N - 1
Chiffre d'affaires.....		
Coût des ventes (a).....		
<b>Marge provenant du chiffre d'affaires..</b>		
Charges commerciales (b).....		
Charges administratives (b).....		
Autres charges et produits d'exploitation (c) (d)..		
<b>Résultat d'exploitation.....</b>		
Produits financiers.....		
Charges financières (e).....		
Ecarts de conversion (b).....		
<b>Résultat financier (d).....</b>		
<b>Résultat courant des entreprises inté-     grées.....</b>		
Produits et charges exceptionnels.....		
Impôt sur les bénéfices (f).....		
<b>Résultat net des entreprises intégrées.</b>		
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence (f).....		
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé...</b>		
Part revenant aux intérêts minoritaires.....		
<b>Résultat revenant à l'entreprise conso-     lidante.....</b>		

Pour les renvois (a) à (f) voir commentaires ci-après.

(1) L'information, pour l'exercice N, peut être présentée en "NET", dans ce cas le montant des valeurs brutes et celui des dépréciations sont données dans l'annexe.

.../...

COMMENTAIRES

- a. Le "Coût des ventes" comprend l'ensemble des coûts de production liés aux ventes de la période.
  
- b. Les "Charges commerciales" et les "Charges administratives" s'entendent comme le "Coût des ventes", amortissements et provisions inclus. Si la distinction entre ces deux catégories de charges ne peut être opérée, ces charges sont présentées dans une rubrique unique.
  
- c. La quote-part de résultat acquise dans des entreprises en participation qui ne font pas l'objet d'une intégration proportionnelle, s'inscrit dans les "Autres charges et produits d'exploitation".
  
- d. Il est éventuellement possible de mettre en évidence, à ce niveau, s'ils sont significatifs, des frais tels que :
  - frais de recherche ;
  - frais de démarrage, etc.
  
- e. La rubrique "Impôt sur les bénéfices" comprend l'impôt afférent au résultat de la période quel qu'en soit le mode de calcul. Il s'agit de l'impôt exigible comme des impositions différées. Si ces dernières ne figurent pas dans une rubrique particulière au compte de résultat, une information est fournie dans l'annexe.
  
- f. La quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence peut être calculée soit au taux de contrôle, soit au taux d'intérêt.



I - 2.22 REPARTITION FONCTIONNELLE DES CHARGES D'EXPLOITATION (p. II - 18)

Ce tableau annexé au compte de résultat de l'exercice a été établi pour permettre aux entreprises de classer, si elles le désirent, les charges d'exploitation par fonctions, à partir de la comptabilité générale, sans avoir à recourir à la tenue d'une comptabilité analytique complète.

DEBITS	Charges d'exploitation (hors taxes)			
	Fonction de production	Fonction commerciale	Charges communes non réparties	Total
Achats de marchandises.....		x		x
Variation des stocks de marchandises (a).....		±x		±x
Coût d'achat des marchandises vendues dans l'exercice.....		x		
Achats d'approvisionnements stockés ou non.....	x	x	x	x
Achats de sous-traitances.....	x			x
Services extérieurs.....	x	x	x	x
Impôts, taxes et versements assimilés.....	x	x	x	x
Charges de personnel.....	x	x	x	x
Dotations aux amortissements et aux provisions.....	x	x	x	x
Autres charges d'exploitation.....	x	x	x	x
Reprises sur charges d'exploitation (à déduire).....	-x	-x	-x	-x
Variation des stocks d'approvisionnements(a).....	±x	±x	±x	±x
Charges de la fonction commerciale.		x		
Variation de la production stockée (a).....	±x			±x
Production immobilisée (à déduire)	-x			-x
Charges de la fonction production..	x			
Charges communes non réparties.....			x	
Charges correspondant aux ventes ou travaux ou prestations de services (à comparer au chiffre d'affaires hors taxes).....				x

(a) Variation en augmentation à déduire, variation en diminution à ajouter.

I - 2.23 Signification de la terminaison zéro (p. I - 56)

-"Dans les comptes à trois chiffres (et plus), le zéro terminal (ou la série terminale de zéros) a une signification de regroupement de comptes ou de compte global :

Le compte de terminaison zéro est utilisé comme compte de regroupement lorsque les opérations ont fait, pour des besoins d'analyse, l'objet d'un classement préalable dans des comptes de même niveau se terminant par les chiffres de 1 à 8".

I - 2.24 Commentaires

Le compte de résultat prévisionnel n'a pas fait l'objet d'une normalisation, peu vraisemblable au demeurant, puisqu'il s'agit essentiellement d'un document de gestion. Néanmoins, l'article 244 - 3 du décret du 23 mars 1967 sus visé stipule expressément que des informations complémentaires sont fournies en vue de permettre le rapprochement des données que contient le compte de résultat prévisionnel avec le compte de résultat historique. Cette contrainte implique soit que l'on utilise purement et simplement les schémas en vigueur, éventuellement abrégés, pour le compte annuel soit que des informations supplémentaires soient données, en annexe au compte prévisionnel si l'on utilise d'autres schémas, par exemple des schémas fonctionnels à partir d'un classement des charges par destinations.

Le choix d'un schéma fonctionnel prévisionnel nécessite l'utilisation des nomenclatures des comptes du plan comptable général afin de faciliter le rapprochement avec le schéma historique.

Plusieurs méthodes sont possibles. La plus simple consiste sans doute à utiliser les comptes de regroupement à trois chiffres (et plus) à terminaison zéro.

.../...

La répartition des charges par nature en fonction de leur destination s'opère à partir d'une analyse du compte de résultat historique (1) permettant d'obtenir des clés de répartition appropriées. Il convient ensuite de ventiler les prévisions de variations de stocks, de charges par nature, de transferts et réductions de ces charges dans des subdivisions ad hoc des comptes du plan comptable général à trois chiffres (et plus) à terminaison zéro.

Plusieurs variantes peuvent être calculées à partir des hypothèses retenues d'évolution de l'environnement économique et des stratégies privilégiées.

Le compte de résultat consolidé peut être préparé dans les sociétés de l'ensemble à consolider en utilisant une démarche du même type.

(1) Et la comptabilité analytique le cas échéant.

II - 1 Tableau de répartition fonctionnelle des charges d'exploitation

Numéros des comptes	Intitulés des comptes de charges par nature et des comptes correctifs de charges	Répartition Fonctionnelle (3)			
		Coût d'entrée des produits vendus (1)	Coût de distrib- ution	Coût adminis- tratif	Charges nettes résultant des opérations faites en commun (2)
600	- Achats (sauf 6030)	x	x	x	
6030	- Variation des stocks (approvisionnement et marchandises)	x	x	x	
6090	- Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats	x	x	x	
7130	- Variation des stocks (en cours de production, produits)	x	x	x	
720	- Production immobilisée	x	x	x	
610	- Services extérieurs	x	x	x	
6190	- Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	x	x	x	
620	- Autres services extérieurs	x	x	x	
6290	- Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	x	x	x	
630	- Impôts, taxes et versements assimilés	x	x	x	
6390	- Réductions d'impôts, taxes et verse- ments assimilés	x	x	x	
640	- Charges de personnel	x	x	x	
6490	- Réductions des charges de personnel	x	x	x	

(1) A ventiler pour obtenir, le cas échéant, le coût d'entrée des marchandises vendues.

(2) A défaut d'intégration.

(3) Comptes de la classe 6 : débiteurs (+), créditeurs (-) ; comptes de la classe 7 :  
débiteurs (+), créditeurs (-)

## II - 1 Tableau de répartition fonctionnelle des charges d'exploitation

Numéros des comptes	Intitulés des comptes de charges par nature et des comptes correctifs de charges	Répartition Fonctionnelle (3)			
		Coût d'entrée des produits vendus (1)	Coût de distrib- ution	Coût adminis- tratif	Charges nettes résultant des opérations faites en commun (2)
650	- Autres charges de gestion courante (4)	x	x		
6590	- Réductions des autres charges de gestion courante (4)	x	x		
68110	- Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	x	x		
68120	- Dotations aux amortissements des charges à répartir	x	x		
68150	- Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	x	x		
68160	- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	x	x		
68170	- Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	x	x		
78110	- Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	x	x		
78150	- Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	x	x		

(1) A ventiler pour obtenir, le cas échéant, le coût d'entrée des marchandises vendues.

(2) A défaut d'intégration.

(3) Comptes de la classe 6 : débiteurs(+); créditeurs (-). Comptes de la classe 7 : débiteurs (+), créditeurs (-).

(4) Sauf charges nettes sur opérations faites en commun.

II - TABLEAUX DES CHARGES

II - 1 Tableau de répartition fonctionnelle des charges d'exploitation

Numéros des comptes	Intitulés des comptes de charges par nature et des comptes correctifs de charges	Répartition fonctionnelle (2)			
		Coût d'entrée des produits vendus (1)	Coût de distribi- bution	Coût adminis- tratif	Charges nettes résultant des opérations faites en commun (2)
78160	- Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	x	x	x	
78170	- Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	x	x	x	
7910	- Transferts de charges d'exploitation	x	x	x	
6550	- Quotes-parts de résultat sur opérations faites, en commun (perte supportée - comptabilité des associés non gérants)				x
65590	- Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (perte transférée - comptabilité du gérant)				x

(1) A ventiler pour obtenir, le cas échéant, le coût d'entrée des marchandises vendues.

(2) A défaut d'intégration.

(3) Comptes de la classe 6 : débiteurs (+), créditeurs (-) ; comptes de la classe 7 : débiteurs (+), créditeurs (-).

II - 2 Tableaux de regroupement de charges

II - 2.1 Tableau de regroupement des charges de personnel

POSTES	COMPTES A REGROUPER (1)	N	N-1
Salaires et traitements	6410 - Rémunérations du personnel	x	x
	6480s - Autres charges de personnel		
	(6490s) - Réductions des salaires et traitements		
Charges sociales	6450 - Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	x	x
	6470 - Autres charges sociales		
	6480s - Autres charges de personnel		
	(6490s) - Réductions des charges sociales		

1) s = subdivision

II - 2.2 Tableau de regroupement des corrections de valeur et transferts  
(Exploitation ou "gestion courante")

POSTES	COMPTES A REGROUPER	N	N-1
- Dotations aux amortissements et aux provisions			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	68110 - Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	x	x
- Sur immobilisations : dotations aux provisions	68160 - Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	x	x
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	68170 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	x	x
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	68150 - Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	x	x
- Réductions des charges à répartir	68120 - Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	x	x
- Reprises sur provisions (et amortissements)	78110 - Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	x	x
	78150 - Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation		
	78160 - Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		
	78170 - Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants		
- Transferts de charges d'exploitation	7910 - Transferts de charges d'exploitation	x	x



III - RAPPROCHEMENT DES COMPTES DU PCGF AVEC LES POSTES DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES (RESULTAT)

	POSTES	COMPTES DU PLAN COMPTABLE GENERAL - (s = subdivision)	N	N-1
1	Résultat brut d'exploitation (ou de gestion courante)			
11	Montant net du chiffre d'affaires (1)	700 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	x	x
		(7090) - Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise		
15	Coût d'entrée des produits vendus (1)	(600s) - Achats (sauf 6030s)	x	x
		(6090s) - Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats		
		(6030s) - Variation des stocks (approvisionnement et marchandises)		
		7130s - Variation des stocks (en cours de production, produits)		
		720s - Production immobilisée (2)		
		(610s) - Services extérieurs		
		6190s - Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs		
		(620s) - Autres services extérieurs		
		6290s - Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs		
		(630s) - Impôts, taxes et versements assimilés		

(1) A ventiler, le cas échéant, pour distinguer la production commerciale.

(2) Et "production consommée", le cas échéant.

		POSTES	COMPTES DU PLAN COMPTABLE GENERAL - (s = subdivision)	N	N-1
			6390s - Réductions d'impôts, taxes et versements assimilés		
			(640s) - Charges de personnel		
			6490s - Réductions des charges de personnel		
			(650s) - Autres charges de gestion courante (3)		
			6590s - Réductions des autres char- ges de gestion courante (3)		
			(68110s) - Dotations aux amortissements sur immobilisations incor- porelles et corporelles		
			(68120s) - Dotations aux amortissements des charges à répartir		
			(68150s) - Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation		
			(68160s) - Dotations aux provisions pour dépréciation des im- mobilisations incorporelles et corporelles		
			(68170s) - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		
			78110s - Reprises sur amortissements des immobilisations incor- porelles et corporelles		
			78150s - Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploit- ation		

(3) Sauf quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun.

	POSTES	COMPTES DU PRIX COMPTABLE GENERAL - (a subdivision)	N	N-1
		78160s - Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisa- tions incorporelles et cor- porelles		
		78170s - Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs cir- culants		
		7910s - Transferts de charges et d'exploitation		
	A - Résultat brut d'explo- itation (ou de "gestion courante")  11 - 15 = A			
2	Résultat complémentaire d'ex- ploitation (ou de "gestion courante")			
21	Produits complémentaires de gestion courante	730 - Produits nets partiels sur opérations à long terme	x	x
		(7390) - Produits nets partiels sur opérations terminées		
		740 - Subventions d'exploitation		
		(7490) - Réductions des subventions d'exploitation		
		750s - Autres produits de gestion courante (3)		
		(7590s) - Réduction des autres pro- duits de gestion courante (3)		

) Sauf quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun.

	POSTES	COMPTES DU PLAN COMPTABLE GENERAL - (s = subdivision)	N	N-1
25	Coût de Distribution	(600s) - Achats (sauf 6030s)	x	x
		6090s - Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats		
		(6030s) - Variation des stocks (approvisionnements et marchandises)		
		7130s - Variation des stocks (en cours de production, produits)		
		720s - Production immobilisée(2)		
		(610s) - Services extérieurs		
		6190s - Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs		
		(620s) - Autres services extérieurs		
		6290s - Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs		
		(630s) - Impôts, taxes et versements assimilés		
		6390s - Réductions d'impôts, taxes et versements assimilés		
		(640s) - Charges de personnel		
		6490s - Réductions des charges de personnel		
		(650s) - Autres charges de gestion courante (3)		
		6590s - Réductions des autres charges de gestion courante		

) Sauf quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun.

) Et "production consommée", le cas échéant.

	POSTES	COMPTES DU PLAN COMPTABLE GENERAL - (s = subdivision)	N	I
		(68110s) - Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		
		(68120s) - Dotations aux amortissements des charges à répartir		
		(68150s) - Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation		
		(68160s) - Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		
		(68170s) - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		
		78110s - Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		
		78150s - Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation		
		78160s - Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		
		78170s - Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants		
		7910 S - Transferts de charges d'exploitation		

	POSTES	COMPTES DU PLAN COMPTABLE GENERAL - (s = subdivision)	N	N-1
27	Coût Administratif (frais généraux)	(600s) - Achats (sauf 6030s) 6090s - Rabais, remises et ristour- nes obtenus sur achats (6030s) - Variation des stocks (ap- provisionnement et mar- chandises) 7130s - Variation des stocks (en cours de production, pro- duits) 720s - Production immobilisée (2) (610s) - Services extérieurs 6190s - Rabais, remises et ristour- nes obtenus sur services extérieurs (620s) - Autres services extérieurs 6290s - Rabais, remises et ristour- nes obtenus sur autres services extérieurs (630s) - Impôts, taxes et verse- ments assimilés 6390s - Réductions d'impôts, taxes et versements assimilés (640s) - Charges de personnel 6490s - Réductions des charges de personnel (650s) - Autres charges de gestion courante (3) 6590s - Réductions des autres char- ges de gestion courante(3)	x	x

Et "production consommée", le cas échéant.  
Sauf quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun.

	POSTES	COMPTES DU PLAN COMPTABLE GENERAL - (s = subdivision)	N	N-1
		(68110s) - Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		
		(68120s) - Dotations aux amortissements des charges à répartir		
		(68150s) - Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		
		(68160s) - Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		
		(68170s) - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		
		78110s - Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		
		78160s - Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		
		78170s - Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants		
		7910s - Transferts de charges d'exploitation		

POSTES		COMPTES DU PLAN COMPTABLE GENERAL - (s = subdivision)		N	N-1
	<p>B - Résultat Complémentaire d'Exploitation (ou de "gestion courante")</p> <p>21 - (25 + 27) = B</p> <p>C - Résultat d'Exploitation (ou de "gestion courante")</p> <p>A + B = C = 1 + 2</p>				
3	Quotes-parts de Résultat sur Opérations faites en commun				
31	Produits nets résultant des Opérations faites en commun	7550	- Quote-part de bénéfice attribuée (comptabilité des associés non gérants)	x	x
		(75590)	- Quote-part de bénéfice transférée (comptabilité du gérant)		
35	Charges nettes résultant des Opérations faites en commun	(6550)	- Quote-part de perte supportée (comptabilité des associés non gérants)	x	x
		65590	- Quote-part de perte transférée (comptabilité du gérant)		
	<p>D - Quotes-parts du Résultat sur Opérations faites en commun</p> <p>31 - 35 = D</p>				



	POSTES	COMPTES DU PLAN COMPTABLE GENERAL - (s = subdivision)	N	N
	4	Résultat Financier		
	41	Produits Financiers	760 - Produits financiers, (7690) - Réductions de produits financiers 7860 - Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits financiers) 7960 - Transferts de charges financières	s
	45	Charges Financières	(660) - Charges financières 6690 - Réduction des charges financières (68610) - Dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations (68650) - Dotations aux provisions pour risques et charges financiers (68660) - Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers (68680) - Autres dotations	x
	E - Résultat Financier 41 - 45 = E			
	F - Résultat Courant avant Impôts			
	1 + 2 + 3 + 4 = C + D + E = F			

	POSTES	COMPTES DU PLAN COMPTABLE GENERAL - (s = subdivision)	N	N-1
5	- Résultat Exceptionnel			
51	- Produits Exceptionnels	770 - Produits exceptionnels	x	x
		(7790) - Réductions de produits exceptionnels		
		7870 - Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)		
		7970 - Transferts de charges exceptionnelles		
55	- Charges Exceptionnelles	(670) - Charges exceptionnelles	x	x
		6790 - Réductions de charges exceptionnelles		
		(68710) - Dotations aux amortissements exceptionnels sur immobilisations		
		(68720) - Dotations aux provisions réglementées (immobilisations)		
		(68730) - Dotations aux provisions réglementées (stocks)		
		(68740) - Dotations aux autres provisions réglementées		
		(68750) - Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels		
		(68760) - Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles		
	G - Résultat Exceptionnel			
	51 - 55 = G			

	POSTES	COMPTES DU PLAN COMPTABLE GENERAL - (s = subdivision)	N	N
6	Transferts de Produits			
61	Participation des Salariés aux Fruits de l'Expansion	(6910) - Participation des salariés aux fruits de l'expansion	x	
65	Impôts sur les Bénéfices et Assimilés	(6959) - Impôts sur les bénéfices(4) (6970) - Imposition annuelle for- faitaire des sociétés 6990 - Produits - report en ar- rière des déficits	x	
	H - Transferts de Produits (61) + (65) = (H)			
8	I - Résultat 1 + 2 + 3 + 4 + 5 - 6 = 8  F + G - H = I			

4) A ventiler en annexe entre "Impôts sur le résultat courant" et "Impôts sur le résultat exceptionnel".